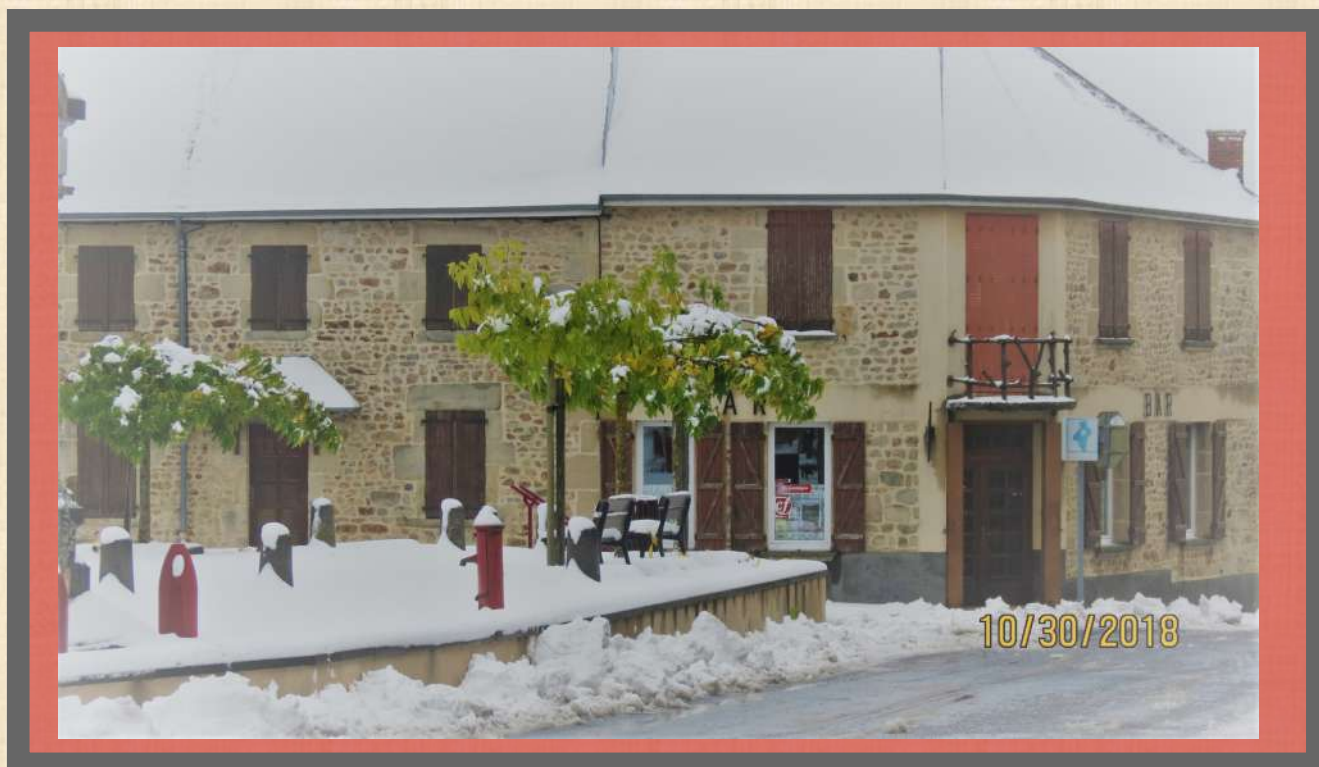


Bulletin Municipal

# ESPINASSE

## 2019



## Calendrier 2019

janvier	février	mars	avril	mai	juin
01 M Jour de l'An	01 V	01 V	01 L	01 M Fête du Travail	01 S Repas Chasse
02 M	02 S Atelier Crêpes CCAS	02 S	02 M	02 J	02 D
03 J	03 D	03 D	03 M	03 V	03 L
04 V	04 L	04 L	04 J	04 S	04 M
05 S Vœux municipaux	05 M	05 M	05 V	05 D	05 M
06 D	06 M	06 M	06 S	06 L	06 J
07 L	07 J	07 J	07 D	07 M	07 V
08 M	08 V	08 V	08 L	08 M Fête de la Commémoration	08 S
09 M	09 S	09 S Repas Chasse	09 M	09 J	09 D Pentecôte
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L Lundi de Pentecôte
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M
12 S Atelier couronne CCAS	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M
13 D Galette Club Amitié	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J
21 L	21 J	21 J	21 D Chasse aux oeufs	21 M	21 V
22 M	22 V	22 V	22 L Lundi de Pâques	22 M	22 S
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V
29 M		29 V	29 L	29 M	29 S
30 M		30 S	30 M	30 J Ascension	30 D
31 J		31 D		31 V	

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
01 L	01 J	01 D	01 M	01 V Toussaint	01 D
02 M	02 V	02 L	02 M	02 S	02 L
03 M	03 S	03 M	03 J	03 D	03 M
04 J	04 D	04 M	04 V	04 L	04 M
05 V	05 L	05 J	05 S	05 M	05 J
06 S	06 M	06 V	06 D	06 M	06 V
07 D	07 M	07 S	07 L	07 J	07 S
08 L	08 J	08 D	08 M	08 V	08 D
09 M	09 V	09 L	09 M	09 S	09 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L Armistice 1918	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M commémoration	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D Fête à Espinasse	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J Assomption	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S Arbre de Noël
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Noël
26 V	26 L	26 S	26 M	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S		31 J		31 M

Offert par LeCalendrier.fr - <http://www.lecalendrier.fr/> - marque déposée 2015. Reproduction autorisée sans supprimer cette mention.

Vacances scolaires

Hiver : du 16/02 au 04/03/2019

Printemps : du 13/04 au 29/04/2019

Été : le 06/07/2019

# 2019

Mairie  
Le Bourg–  
63390 ESPINASSE  
**04 73 85 72 60**  
[mairie-epinasse.63@wanadoo.fr](mailto:mairie-epinasse.63@wanadoo.fr)

Directeur de Publication :

**Marc GIDEL**

Rédaction / Maquette :

**Patricia ROSSIGNOL**

Crédit Photos :

Mairie d'Espinasse &

Collections privées

Page 1	Image de couverture : octobre enneigé
Page 2	Calendrier et Coordonnées imprimeur
Page 3	Sommaire
Page 4	Mot du maire
Page 5	Vœux
Page 6	Etat Civil
Page 7	Délibérations
Page 8	Investissement
Page 9	Travaux
Page 10	Budget général
Page 11	Budgets assainissement & C.C.A.S
Page 12	Ecole
Page 14	C.C.A.S.
Page 16	Fêtes
Page 17	Cérémonies
Page 18	Commémoration
Page 19	Actualité fiscale
Page 20	Habitat local
Page 21	Réseaux
Page 22	Réglementation
Page 24	Amicale des chasseurs
Page 25	Club de l'Amitié
Page 26	Salle Multimédia

# MOT DU MAIRE

Une fois encore, est venu le moment de faire le bilan de l'année écoulée afin de se projeter sur la prochaine. Comme souvent évoqué dans ce bulletin, le mal-être du monde rural semble approcher son apogée. En cette fin d'année 2018, l'annonce de la mise en place de nouvelles taxes a poussé de nombreux citoyens anonymes à sortir de leur réserve pour réclamer davantage de justice sociale, fiscale, territoriale...

Espérons pour 2019 que la devise « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE » identifiant à elle seule la France de la République, reprenne son vrai sens et jamais ne se transforme en un maigre slogan, vestige de l'obsolescence programmée !

Le conseil municipal se sent conforté dans son choix de ne pas avoir augmenté le taux des taxes communales depuis de nombreuses années et de ne pas avoir participé à l'asphyxie fiscale de ses administrés. Ce que font le gouvernement et de trop nombreuses collectivités parmi lesquelles la communauté de communes du Pays de St Eloy se montre fort appliquée. Comment demander des efforts supplémentaires à ceux qui n'y arrivent plus ? Près des deux tiers des habitants de la commune ne perçoivent pas un revenu suffisant pour être imposables !

C'est aussi le moment de la présentation par les services académiques de la carte scolaire. Celle, qui prévoit les ouvertures et surtout les fermetures de classes. Ciblée l'an passé, l'école d'Espinasse ne doit sa survie qu'à la motivation conjuguée des parents d'élèves, des enseignantes, des élus et d'une grande partie de la population du périmètre de notre RPI. De nouveaux horaires et l'ajout d'une garderie le mercredi ont rendu beaucoup plus attractive notre offre de scolarisation. De nouveaux arrivants ont pu bénéficier de ces services et ont permis de renforcer l'effectif qui reste néanmoins fragile : la classe d'Espinasse est encore très probablement menacée de fermeture. Cependant un nombre trop élevé de parents de nos territoires boudent cette offre. Je ne peux que rappeler l'importance de la sauvegarde d'une école pour la vie de nos petites communes. Je les remercie de bien vouloir y réfléchir. Pour l'arbre de Noël les 35 enfants de moins de 12 ans résidant à Espinasse étaient conviés et je fus ravi de noter que presque tous étaient présents, mais je regrette que seulement 14 parmi eux fréquentent le RPI.....

Je souhaite la bienvenue à Madame Roxane Eymard, professeure des écoles qui a choisi d'être nommée à Espinasse à la rentrée de septembre ainsi qu'aux nouvelles personnes ayant décidé de venir s'installer sur la commune en 2018. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir quatre familles avec des enfants en âge scolaire. Ils sont indispensables à la revitalisation de la commune et à la pérennisation de son école.

A l'heure où l'on trouve, à juste titre, inacceptable, la disparition des services publics dans nos campagnes, pouvons-nous imaginer que notre fête de juillet disparaisse faute d'investissement de la population communale ? Nous devons être conscients que c'est une partie importante de notre patrimoine que chacune et chacun abandonnent au profit de son individualisme. Le temps d'un week-end montrons-nous capables d'oublier nos divergences et rassemblons-nous autour de cette fête dont nous sommes un peu tous les propriétaires indivis.

Merci à tous les bénévoles des associations pour leur action. C'est grâce à eux que se tisse le lien social et culturel entre l'ensemble de la population toutes les générations. Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, aux employés communaux, aux membres du CCAS, impliqués au quotidien dans le fonctionnement harmonieux et l'évolution de la commune. Conscients que ces périodes de fêtes de fin d'année peuvent être de joie et de bonheur partagés pour les uns comme difficiles à vivre pour les autres, nous avons une pensée sincère et chaleureuse envers les plus défavorisés et ceux qui traversent des moments douloureux. Nous leur adressons nos vœux sincères afin que leur situation s'améliore. Pour 2019, je souhaite à chacune et à chacun : la bonne santé pour réaliser des projets ; l'optimisme pour aller de l'avant ; la bienveillance qui favorise la vie collective, et, les rencontres qui éclairent le quotidien.

Amitiés et dévouement. Marc Gidel



# INVITATION



L'équipe municipale a le plaisir de  
présenter

**les Voeux du Nouvel An**

et convie chacun et chacune

**Dimanche 6 Janvier 2019**

**à 11h00**

Salle des fêtes d'Espinasse.

## Décès

Jeanne Marie Gilberte **DEFARGE**, des Prugnes,  
veuve **YVOL** le 19 février à Montluçon.

Jean Charles Fernand **BELIN**, du Bourg,  
le 20 février à Espinasse.

Marie Josèphe Georgette **GRENAT**, du Bourg,  
veuve **SENETAIRE** le 27 août à Espinasse.

## Naissances

**Léna MOURDON**, de La Villefranche, **le 9 janvier**  
fille de Laëticia BOULICAUT-PEREZ et MicKaël MOURDON.

**Jean Edouard GUILLOT**, de La Bourgeade, **le 23 juillet**  
fils de Céline BUSSIERE et Sébastien GUILLOT

*Mais aussi....*



...la commune est ravie d' accueillir ses nouveaux habitants installés durant cette année écoulée au Bourg ainsi que dans plusieurs villages : Lafayette, La Bourgeade, La Goutte, Le Bois du Mas, Le Mazet, Longvert...

*Au plaisir de se rencontrer le 6 janvier à 11 heures.*

## MARS

\*Approbation des modalités de transfert des zones d'activités à la communauté de communes du pays de St Eloy. Les acquisitions de biens et immeubles se font par le biais de l'EPF SMAF (Etablissement Public Foncier/ Syndicat Mixte d'Aménagement du Foncier).

\*Autorisation permanente de poursuites, accordée au Receveur municipal pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisie.

\*Après adhésion de la commune avec versement d'une cotisation annuelle, autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature d'éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, proposés par l'agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) créée en mars 2017 dont la commune d'Espinasse est adhérente. L'offre de services est composée d'une base et de services optionnels « à la carte » selon une grille tarifaire. La commune peut bénéficier des offres de base et options après avoir accepté le devis préalable présenté par l'ADIT.

## AVRIL

\*Vote des comptes administratifs 2017 : Budget général, CCAS, Assainissement,

\*Vote des taux d'imposition 2018 sans augmentation par rapport à 2017 soit :

Taxe d'habitation : 6,28 %, Foncier bâti : 9,32 %, Foncier non bâti : 54,23 %

\*Vote des budgets 2018: général, CCAS et Assainissement.

\*Décision de dématérialisation (fichier informatique remplaçant le papier) des ASAP (en particulier les titres de recettes émis à l'encontre des débiteurs). Il en résulte l'impression des documents et l'affranchissement par le centre éditique national. Le débiteur adresse le règlement au centre d'encaissement de Lille. Ce service est actuellement gratuit pour les ordonnateurs.

\*Approbation du versement d'une subvention annuelle de 600 euros à « Animation Cœur de Combrailles » afin de continuer à bénéficier gratuitement une fois par an et avec tarif préférentiel chaque fois que nécessaire du matériel servant à l'organisation des fêtes et manifestations, financé et entretenu par l'ex communauté de commune mais rejeté par la CCPSE (communauté de communes pays de St Eloy).

\*Acquisition d'une faucheuse débroussailleuse neuve.

## JUILLET

\*Suite à la disparition inexplicquée de la guirlande électrique utilisée pour le sapin de Noël annuel Place de l'Eglise, il est décidé d'en acquérir une nouvelle avec subvention du syndicat intercommunal d'électricité général (SIEG) à hauteur de 50%.

## NOVEMBRE

\*Acceptation du projet d'achat d'un tronçon de voirie communale par M Eddy Goursonnet à Lacot.

\*Vote favorable pour l'engagement de travaux d'accessibilité, rénovation de menuiseries à l'école et fixation des tarifs du repas à la cantine soit : 2,90 euros pour les élèves et 4,30 euros pour les adultes.

\*Demande du conseil municipal par le biais du débat parlementaire, auprès des différentes instances et acteurs territoriaux, l'instauration de la baisse des taxes sur les carburants ainsi que prise de mesures favorables au pouvoir d'achat en milieu rural et ce parallèlement à la mise en œuvre d'accélérateurs ou infrastructures pour le télétravail ou permettant l'accessibilité au lieu de travail.

\*Choix du prestataire (Ets Dumontaux à Dontreix) pour le remplacement des pneumatiques du tracteur communal.

# INVESTISSEMENT

## ACHAT D'UN BROYEUR DE HAIES



Achat d'un broyeur de haies Khun GII 5045PTC.

Montant = 16 865 euros hors taxes après reprise de l'ancien matériel.

## ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR A L'ECOLE



L'ancien vidéoprojecteur de la classe numérique étant défectueux, nous avons été contraint de le remplacer à la rentrée de septembre.



## VOIRIE

Le Syndicat Intercommunal de voirie a réalisé des travaux pour un montant de 77 592 Euros hors taxes.

Financement : -DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) Préfecture 23 277 euros

-FIC (Fonds Intervention Communal) Conseil Départemental 27 157 euros

- Autofinancement communal (commune Espinasse) 27 157 euros.



La Villefranche



Ludieu



Riolebet



Les Prugnes



Le Mazet

# BUDGET GENERAL 2018

## Fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
60	Combustibles, eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, alimentation	47099	34784,91	73,85
61	Entretien de matériel et biens divers, assurances	40137	30791,72	76,72
62	Fêtes et cérémonies, frais de télécommunication, affranchissement, transport scolaire	9800	6592,6	67,27
635	Impôts locaux	2800	2646	94,5
12	Charges de personnel et frais assimilés	104700	102897,2	98,28
65	Charges de gestion courante	76217	63927,34	83,88
66	Charges financières	4282	4281,09	99,98
	Charges exceptionnelles	200	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	0
22	Dépenses imprévues	8400	0	0
23	Virement à la section d'investissement	6277,89	0	0
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2204	20959,34	950,97
2	Résultat reporté	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>302116,89</b>	<b>266880,2</b>	<b>88,34</b>

Compte	Libellé	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
13	Remboursements sur rémunérations du personnel	1200	1204	100,33
70	Redevance occupation domaine public, remboursement cantine, ordures ménagères	23284	19817,33	85,11
73	Impôts et taxes	99454	94071,35	94,59
74	Dotations et participations	115403	108843,83	94,32
75	Autres produits de gestion courante	21500	21942,22	102,06
76	Produits financiers	0	2,43	100
77	Produits exceptionnels (cession broyeur)	0	18755,67	100
2	Résultat reporté	42333,89	42333,89	100
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>303174,89</b>	<b>306970,72</b>	<b>101,25</b>

## Investissement

Compte	Libellé	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
3	ECLAIRAGE PUBLIC (Illuminations Noël)	1000	0	0
4	BATIMENTS (accessibilité APC, Mairie)	9600	3058,2	31,86
18	ACQUISITION MATERIEL MOBILIER (Broyeur)	24217,89	23880	98,6
16	Emprunts et dettes assimilées	32881	32643,45	99,28
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections (opérations de régularisation vente broyeur)	0	11555,67	100
1	Solde d'exécution négatif reporté	11642,1	11642,1	100
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>79340,99</b>	<b>82779,42</b>	<b>104,33</b>

Compte	Libellé	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
16	Emprunts et dettes assimilées	16680	17000	101,92
23	Immobilisations en cours	7950	7950	100
10	Dotations, fonds divers et réserves	39029,1	41881,15	107,31
24	Produit des cessions d'immobilisations	7200	0	0
21	Virement de la section de fonctionnement	6277,89	0	0
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2204	20959,34	950,97
1	Solde d'exécution positif reporté	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>79340,99</b>	<b>87790,49</b>	<b>110,65</b>



# BUDGETS ASSAINISSEMENT & CCAS

## Assainissement

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Comptes	Libellés	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
11	Charges à caractère général	13207,13	640,28	4,85
65	Charges de gestion courante	400	303,01	75,75
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10162,87	10161,26	99,98
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>23770</b>	<b>11104,55</b>	<b>46,72</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

Comptes	Libellés	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
74	Subventions d'exploitation	1694	1694	100
75	Autres produits de gestion courante	1400,5	0	0
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	16139,45	16139,45	100
2	Résultat reporté	4536,05	4536,05	100
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>23770</b>	<b>22369,5</b>	<b>94,11</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	25395,55	0	0
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	16139,45	16139,45	100
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>41535</b>	<b>16139,45</b>	<b>38,86</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10162,87	10161,26	99,98
1	Solde d'exécution positif reporté	31372,13	31372,13	100
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>41535</b>	<b>41533,39</b>	<b>100</b>

## C.C.A. S.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
11	Charges à caractère général	3200	2930,78	91,59
65	Charges de gestion courante	200	0	0
2	Résultat reporté	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3400</b>	<b>2930,78</b>	<b>86,2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2018	Réal 2018	% Exéc.
74	Dotations et participations	2144,06	2144	100
2	Résultat reporté	1255,94	1255,94	100
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3400</b>	<b>3399,94</b>	<b>100</b>

## Bulletin de l'école

---

Cette année, l'école d'Espinasse a accueilli une nouvelle enseignante : Mme Eymard Roxanne pour la classe de CM. Cette classe est composée de 7 CM1 et 4 CM2 ; soit 11 élèves.



En classe, nous faisons un tour du monde par la culture et les livres : nous avons donc travaillé sur l'Europe en lisant « Les orangers de Versailles » d'Annie Pietri puis « La petite fille aux allumettes » de Hans Christian Andersen. Les élèves ont fait des exposés sur le pays de leur choix (Italie, Suisse, Espagne, Portugal et Allemagne).

Nous avons également étudié l'Afrique avec les livres « L'œil du loup » de Daniel Pennac et « Le long voyage du pingouin vers la jungle » de Jean Gabriel Nordmann. Nous avons découvert une culture différente de la nôtre en travaillant sur le film Kirikou de Michel Oncelot. Puis, en musique, nous avons fabriqué nos propres instruments pour faire un mini-orchestre à percussions.

Nous continuerons notre voyage après les vacances en passant par l'Asie, l'Océanie et l'Amérique !



Au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre nous avons fait plusieurs sorties :

- Lors de la journée du goût, le vendredi 5 octobre, nous sommes allés à Tisanes en fleurs où nous avons découvert le jardin des plantes d'Hélène Berger-Michel. Nous avons ensuite pu réaliser notre propre tisane et goûter des pâtisseries aux plantes (cake aux orties...). Ce fut une journée riche en découvertes !

- Nous avons célébré l'armistice du 11 novembre en chantant la Marseillaise et en récitant des poèmes écrits par les poilus. C'était un moment d'émotion partagée par tous.



- Nous avons également fait une randonnée le lundi 19 novembre, à l'étang de Chancelade, avec l'ensemble des élèves du secteur (Biollet, Charensat, Saint Priest des Champs, Saint Maurice Près Pionsat). C'était l'occasion de se rencontrer et de partager un moment ensemble. Cependant, nous avons eu bien froid !

- Pour finir la période, nous avons présenté un spectacle le Mardi 18 décembre avant la venue du Père Noël. Nous avons dansé sur We will rock you et nous avons chanté Santa Claus is coming to town (en anglais !). A cette occasion, nous avons vendu nos objets de Noël (des aimants, des boules en laine et des calendriers). Nous avons réussi nos prestations ! L'ensemble des parents était content.

- Et, comme chaque année, le vendredi 21 décembre (juste avant les vacances) nous sommes allés au cinéma d'Evaux-les-Bains pour voir le film Balto. Cette journée s'est poursuivie par le traditionnel repas de Noël avec tous les enfants du RPI à Espinasse.



*Toute l'équipe de l'École d'Espinasse*

*vous souhaite*

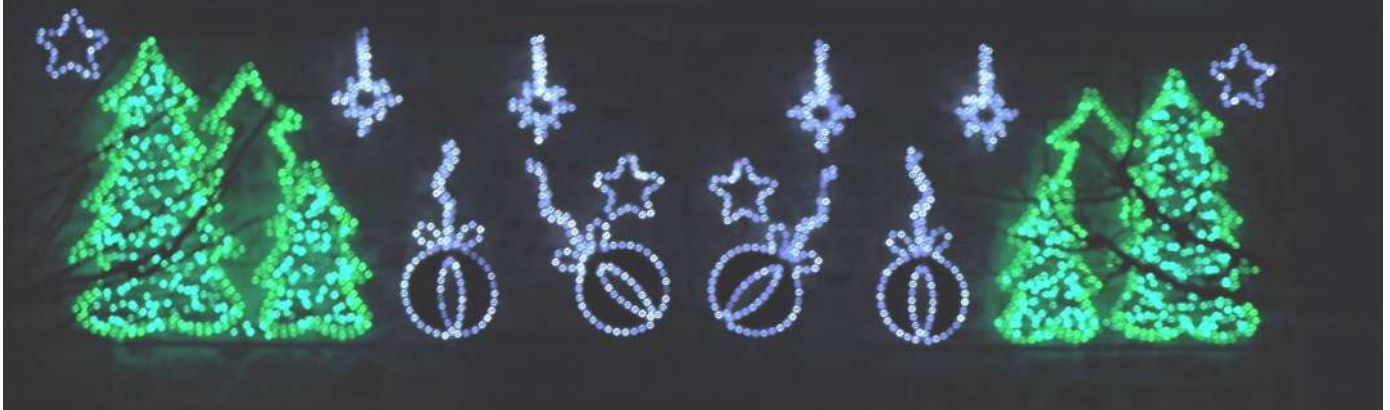
*De Joyeuses Fêtes de fin d'année.*



Au fil des ans, les activités du CCAS évoluent quelque peu. Pourtant, en 2018, ce fut une joie comme en 2017 de visiter 2 bébés, féliciter les heureux parents et souhaiter la bienvenue à Léna et Jean, sans inquiétude quant à leur adaptation au climat local. Ils sont tous deux bien enracinés par des générations ancestrales que ce soit à La Villefranche, Cacherat ou La Bourgade et les environs proches...

Quant aux 72 personnes ayant déjà vu fleurir 70 printemps ou davantage ; elles méritent de sincères félicitations. Ainsi, désormais, de petites attentions individuelles avec visite à domicile sont seules retenues soit le jour anniversaire « des 85 ans » et aussi pour les fêtes à la fin décembre.

Guirlande du centre bourg sur la façade des logements communaux face à la place de l'Eglise.



*Noël est probablement le moment le plus marquant ou le plus marqué pour le CCAS.*

*Petite attention envers les aînés.*



Le samedi 21 décembre après-midi, pas moins de 35 enfants étaient conviés à la salle des fêtes pour la distribution. Ils étaient presque tous présents et un seul cadeau est resté orphelin.

En premier lieu, ils ont suivi attentivement le film projeté directement sur le grand mur sans fenêtre de la salle des fêtes : « Le Merveilleux Voyage de Nils Holgerssons avec les oies sauvages » ...



Au début de l'histoire, Nils est un méchant garnement qui maltraite les animaux de la ferme de ses parents. Le renard Smir, ne leur fait pas de cadeau non plus... Heureusement le voyage en Laponie imposé à Nils par le lutin local, lui apprendra le respect, surtout celui des plus petits ou plus faibles que lui. Cependant, Le Père Noël ne pouvait tout de même pas accueillir ce mauvais sujet en son village ! Nils n'avait pas été assez sage avant d'entreprendre son grand voyage !!!!

De fait les petits invités du CCAS plutôt intimidés, attendirent sagement à la porte le bonhomme avec son énorme hotte sur le dos. Mais, bien vite impatients, aucun ne pleura ni ne refusa le genou ou le chaste bisou du barbu en attendant que papas et mamans immortalisent cet instant sur leur téléphone.



Depuis le début 2018, plus encore que durant les années antérieures, la meilleure alliée du Père Noël reste Madame Aude Lequeux qui propose désormais régulièrement des après-midi récréatifs à tous les enfants mais aussi aux adultes qui veulent bien les accompagner, (seule condition pour participer : chaque enfant est placé sous la responsabilité de son accompagnateur). Au cours de cette année il y a eu « la dégustation des crêpes » pour la Chandeleur, organisée à la cuisine du bâtiment d'école, la chasse aux œufs pour Pâques sur terrain privé et balisé à Chausserue et l'atelier créatif des lutins de Noël. Ce dernier a permis à chacun de réaliser de magnifiques boules à neige. Devant le plaisir éprouvé lors de ces moments de grande convivialité, Aude propose de les renouveler en 2019. A commencer par « la galette des rois » qui aura lieu dès le samedi 12 janvier après-midi à la cuisine communale. Le moment venu, Chandeleur et Chasse aux Œufs suivront.



Boule à neige



la chasse aux œufs organisée à Chausserue.

### Invitation

#### Galette des Rois

Nous sommes très heureux de vous convier à cette après-midi du 12 janvier 2019.  
Les enfants auront l'opportunité de confectionner leur couronne pour ensuite se retrouver autour de la galette.

Qui sera notre roi et notre reine ?

(Pour le bon déroulement de cette animation nous vous demandons une participation de 1€50 par enfant.)  
Réserver votre place auprès de moi au 06/81/13/01/46 avant le 06 janvier 2019.

Très bonne et heureuse fête de fin d'année à tous.

Aude.



Pour participer :

Réservez -vite !!!!

(avant le 6 janvier)

06 81 13 01 46

# COMMEMORATION

Les dates anniversaires des armistices des deux guerres mondiales du XXème siècle se doivent d' être à jamais inscrites en caractères spécifiques au calendrier mais surtout dans la mémoire de tous.

Cependant, en 2018, une seule date à mettre en lumière, s' il est possible que le terme même de guerre puisse évoquer la lumière :

# 11 novembre 1918

On retiendra que ce jour signifie avant toute autre chose qu' officiellement prenait fin la « boucherie inhumaine, barbarie innommable et pourtant fomentée par des hommes de pouvoir au titre d' on ne sait plus quel idéal ou quel inutile prétexte » avec le fol espoir de ne jamais se reproduire.

Pendant 4 ans, mais un siècle plus tard, les manifestations et initiatives en faveur du devoir de mémoire, du devoir d' Histoire se sont multipliées et se sont exprimées de maintes manières. Un exposé supplémentaire serait vain. Cependant, les noms inscrits sur le monument de la place témoignent et méritent hommage. Ce sont les noms des victimes de l' horreur qui leur coûta la vie pour permettre aux générations suivantes, l' espoir de vivre en paix.

Le 11 novembre 2018, alors qu' une courte volée de cloches, à 11 heures annonçait le début de la cérémonie, le soleil a bien voulu éclairer, l' une après l' autre les deux longues listes des enfants d' Espinasse morts au champ d' honneur ou pour la patrie, mais morts sans pouvoir se souvenir avoir vécu, sans avoir été des hommes... Combien n' étaient que des enfants quand ils partirent au front ?





## VŒUX

Le samedi 6 janvier, le conseil municipal entouré de Monsieur Laurent Dumas député suppléant, de Monsieur Bernard Favier, vice-président de la communauté de communes du pays de St Eloy et de Monsieur Michel Girard, maire de Saint Gervais d'Auvergne adressait ses vœux à la population communale. C'est l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants, résidants à plein temps ou non, et d'échanger. Après que Marc Gidel, maire, ait résumé rapidement l'activité ainsi que l'évolution des charges ou des compétences incombant à la mairie, il invite ceux qui le souhaitent à se présenter.



*Rita et Jacques PIJENBORG de La Bourgeade se présentent à l'assemblée .*

## MEDAILLE DU TRAVAIL

Depuis 1988, Dominique Combémoriel est employé communal à Espinasse. Voilà donc 30 années passées au service de la commune et de ses administrés. Il est donc à juste titre récipiendaire de la médaille de vermeil qui correspond à cette ancienneté. Une brève cérémonie a été organisée le 17 novembre. Elle réunissait pour l'occasion, ses collègues, une partie des conseillers municipaux et nombreux membres de sa famille. Chacun pouvait le féliciter dès lors que la décoration d'usage avait été sagement épinglée au revers de sa veste et le diplôme remis en mains propres.



## FETE AU BOURG LE 15 JUILLET



Difficile de ne pas se montrer déloyal envers les amis et associations des communes voisines, organisatrices de festivités si un bal de jeunes avait été donné à Espinasse le samedi 14 juillet 2018. Aussi, la fête a-t-elle eu lieu sur la seule journée du lendemain : dimanche 15.

Après le repas servi à la mi-journée, faisant suite à la messe annuelle et au vin d'honneur, le groupe musical auvergnat des Flying Tractors animait le début d'après midi. Ensuite, la finale de la coupe du monde de football était retransmise sur grand écran dans la salle des fêtes :

**Gagnée !!!...**



**...En 2018 comme en 1998 !** (ou presque).

Il manquait juste cet air joyeux « On est les Champions, on est, on est ... » scandé par une foule en liesse durant toute une longue nuit euphorique et tellement collective. Oui, oui, ce chant et cette nuit d'il y a 20 ans. Nuit précédant un certain lundi matin, 13 juillet 1998 quand la salle des fêtes d'Espinasse nécessitait la lance à incendie pour espérer lessiver le parquet englué non pas des restes du bœuf entier cuit à la broche et dégusté par 750 convives ; mais poissant sous un océan de bière. ...

Pourtant, encore une fois, vous êtes venus pour préparer cette fête (chapiteaux, banderoles, buvettes...) et ranger ensuite ; ... juste moins, beaucoup moins nombreux !

## VILLAGES EN FETE

A Lafayette, carrefour du monde entier, voilà en 2018 un ménage dont le monsieur à ses origines au Cambodge, qui pose son bagage ! Les accents et cultures se croisent et se réunissent par un beau jour d'août pour de joyeuses agapes, moyen souvent imité jamais égalé pour apprendre à se connaître et apprécier son voisin. (yves Gidel)



Au mois d'Aout comme chaque année, Chausserue est en fête. Petits et grands se réunissent pour passer une journée conviviale faite de rires et de détente.

Le village est une grande famille qui n'attend pas l'été pour être ensemble.

A Chausserue, Toute occasion est bonne !

A très bientôt.

(Josiane Rolla)



## A PROPOS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Ramené à 15% le 1er janvier 2018 au lieu de 30% du montant des fournitures pour la pose de fenêtres isolantes, le crédit d'impôt a été totalement supprimé le 1er juillet.

Cependant, les menuiseries restent éligibles à **la prime énergie** consentie par les fournisseurs d'énergie (Engie, Avia, EDF, Total... ) ou encore par les enseignes distributrices (Carrefour, Leclerc...). Les premiers versent la prime sous forme de chèque en euros (cela peut être long, il faut être très rigoureux en remplissant le dossier ). Les secondes préfèrent généralement des « points fidélités » ou divers bonus à dépenser chez elles (Leclerc, Leroy-merlin, Brico dépôt..).

D'autres fournitures pour une meilleure isolation et une consommation d'énergie moindre sont éligibles : chaudières à haute performance, chauffe-eau thermodynamique, VMC double flux et isolation thermique pour le doublage des murs intérieurs ou des combles aménagés...

### Conditions d'éligibilité : (évolution possible à surveiller en 2019)

**Le propriétaire occupant** est seul bénéficiaire. La maison ou le logement concerné doit avoir plus de 2 ans sans travaux et sa construction achevée depuis plus de 15 ans.

- Le dossier de demande de prime doit être établi antérieurement à toute signature de devis et tout commencement des travaux;
- Tout propriétaire remplissant les conditions ci-dessus est éligible (prime forfaitaire) mais cette prime peut être majorée voire très largement majorée en fonction des revenus.
- **Seule une entreprise labélisée RGE est habilitée à réaliser les travaux.** Sa certification doit être antérieure à la demande et apparaître sur les documents qu'elle fournit...

**Attention** ; Parfois l'entreprise propose d'encaisser elle-même la prime énergie et donc de déduire son montant de votre facture. Cela évite les tracasseries de montage du dossier mais peut vous faire perdre des droits (elle applique le tarif forfaitaire de base et ne tient pas compte de vos revenus).

**La prime énergie est distincte du crédit d'impôt** qui lui représente 30% du montant de la facture des fournitures (hors main d'œuvre pour installation ou pose). **Les deux sont cumulables.**

**Exemple : Travaux d'isolation intérieure des murs** : Une personne seule a droit jusqu'à 8000 euros de crédit d'impôt (remboursable même si NON IMPOSABLE sur le revenu) + une prime d'énergie calculée en fonction du nombre de m<sup>2</sup> d'isolant posés, versé par le prestataire (voir plus haut). Les deux cumulés, si votre revenu fiscal de référence était inférieur à 14 360 euros (avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017), **signifient que l'isolation de vos murs intérieurs peut être quasiment prise en charge en totalité.**

**Le dossier est strictement vérifié par le ministère compétent. Le numéro fiscal à 13 chiffres indispensable à toute démarche est inscrit en haut à gauche de votre avis « impôt sur le revenu ».**

En tapant : **prime eco-énergie sur Internet** , vous aurez beaucoup d'informations. Votre banque ou l'entreprise à laquelle vous souhaitez confier les travaux peuvent vous informer . D'autres aides existent (anah, crédit taux zéro...) et ne sont pas forcément cumulables.

**NB : le programme isolation pour 1 euro** concerne uniquement combles perdus et plafond de garage en sous-sol de maison d'habitation ou de logement individuel.

## PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL Habiter Mieux



Depuis 2012, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'est fortement investi dans l'amélioration de l'habitat privé. Avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux », porté par le Département aux côtés de l'Etat et de l'Anah, et avec le soutien de nos partenaires financiers, le Conseil départemental apporte une aide financière et technique afin que tout Puydômois soit logé dans un habitat décent.

### POUR QUELS PROJETS :

- ▲ **Travaux importants** (logements indignes ou très dégradés)
- ▲ **Rénovation énergétique** (isolation des murs ou des combles, changement des fenêtres, remplacement de la chaudière...) pour atteindre un gain énergétique d'au moins 25 %
- ▲ **Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au vieillissement** (installation d'un monte-escalier, remplacement d'une baignoire par une douche,...).

**Notre équipe opérationnelle se déplace à votre domicile pour vous accompagner dans votre projet : technicien thermicien, ergothérapeute, conseillère en économie sociale et familiale.**

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT ?

#### Les conditions :

- ▲ Votre logement est achevé depuis plus de 15 ans,
- ▲ Vous remplissez les conditions de ressources\*,
- ▲ Les travaux sont réalisés par des entreprises du bâtiment,
- ▲ Les travaux doivent permettre d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique du logement (pour les travaux de rénovation énergétique),
- ▲ Aucuns travaux ne doivent être débutés avant le dépôt de la demande de subvention.

#### Quel montant ?

Selon vos revenus, une aide directe allant de 35 % à 50 % du montant HT des travaux peut être accordée par l'Anah.

Notre équipe vous orientera vers les organismes financeurs que vous pourrez solliciter en complément (caisse de retraite, communauté de communes, crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro...) suivant votre situation.

**La Communauté de Communes du Pays de Saint-Éloy vous propose une subvention complémentaire aux aides « Habiter Mieux » pour la réalisation de vos travaux**

### VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

#### Les conditions :

- ▲ Les travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique ou la réhabilitation pour un logement très dégradé,
- ▲ Vous acceptez de passer un conventionnement avec l'Anah pour une durée de 9 ans et ne pas dépasser le montant de loyer maximum fixé par l'Anah,
- ▲ Les travaux sont réalisés par des entreprises du bâtiment,
- ▲ Les travaux doivent permettre d'atteindre au moins l'étiquette énergétique D,
- ▲ Aucuns travaux ne doivent être débutés avant le dépôt de la demande de subvention.

#### Quel montant ?

- ▲ Jusqu'à 15 000 € d'aide par logement (l'aide de l'Anah est au maximum de 187,50 euros par m<sup>2</sup>),
- ▲ Jusqu'à 1 500 € de prime (les travaux de rénovation thermique doivent permettre un gain énergétique de 35 %).

**OPAH du Pays de St Eloy : 04 73 90 00 08**

et

**Pour tout conseil pour louer, acheter, construire, faire des travaux, contacter :**

l' ADIL/Espace Info Energie

Site: [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

mail : [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)

Catégories de travaux	Seuil minimal de travaux	Taux de subvention	Plafonds de travaux
Travaux de rénovation énergétique	1000 € HT	5%	20 000 € HT
Travaux d'adaptation du logement (autonomie, maintien à domicile)		5%	20 000 € HT
Travaux importants (logements indignes ou très dégradés)		10%	20 000 € HT si travaux de sécurité ou salubrité 50 000 € HT si travaux lourds

**Maison de l'Habitat**  
et du cadre de vie

**Direction de l'Habitat**  
129 avenue de la République  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 42 30 70



## quand élaguer rime avec sécurité

Les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangement constaté sur le réseau de lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

**Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves en cas d'urgence.**

Des personnes dépendantes peuvent se retrouver isolées  
Des liaisons internet, des télétransmissions, des alarmes deviennent inactives avec les conséquences dramatiques qui en découlent.

## qui est responsable ?

Depuis l'abrogation de la loi du 26 juillet 1996 et de l'ancien article L65-1 du code des postes et des communications électroniques, Orange ne dispose plus de servitude d'élagage à l'encontre des particuliers.

Dés lors, il appartient aux seuls riverains des lignes de procéder à leur frais, à ces travaux d'élagage, à fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

En revanche, le maire peut au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation, autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Enfin, le propriétaire qui refuse d'élaguer les branches générant des dysfonctionnements du réseau téléphonique s'expose à des sanctions pénales, d'une part aux titres de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière et d'autre part au titre de l'article L.65 du code des postes et des communications électroniques qui punit de 1500€ d'amende le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public.

**Orange insiste pour que l'élagage soit une priorité. Il contribue à la sécurité des biens et des personnes et la performance des professionnels présents sur la commune.**



## l'élagage

pour garder le fil



## conseils pratiques

Lorsque les propriétaires souhaitent élaguer mais craignent d'endommager les câbles téléphoniques, ils peuvent demander à Orange une prestation de dépose.

Cette demande s'effectue auprès de notre Accueil Technique par mail :

[alpes.elagage@orange.com](mailto:alpes.elagage@orange.com)

## pour les clients Orange

vous êtes un	particulier	professionnel
ligne fixe en 04...	1013	1016
ligne avec livebox	3900	3901
accompagnement technique	<a href="mailto:assistance.orange.fr">assistance.orange.fr</a>	<a href="mailto:assistance.orange.fr/pro">assistance.orange.fr/pro</a>
web service client	<a href="http://www.orange.fr">www.orange.fr</a>	<a href="http://www.orangepro.fr">www.orangepro.fr</a>
signaler un dérangement par le web	<a href="http://www.1013.fr">www.1013.fr</a>	

NB: tous les numéros sont accessibles depuis un mobile.  
Pour les abonnés à la téléphonie d'Orange, l'appel au 1013 est déduit du forfait, comme une communication téléphonique nationale.

## pour les clients autres opérateurs

L'opérateur avec lequel le client a souscrit son contrat d'abonnement est à son écoute pour toute sollicitation concernant sa ligne téléphonique.

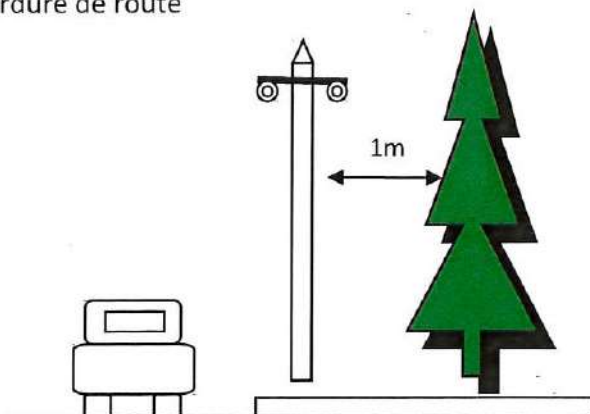


# REGLEMENTATION

## ELAGAGE PRES DES LIGNES TELEPHONIQUES

### Les distances d'élagages

En bordure de route

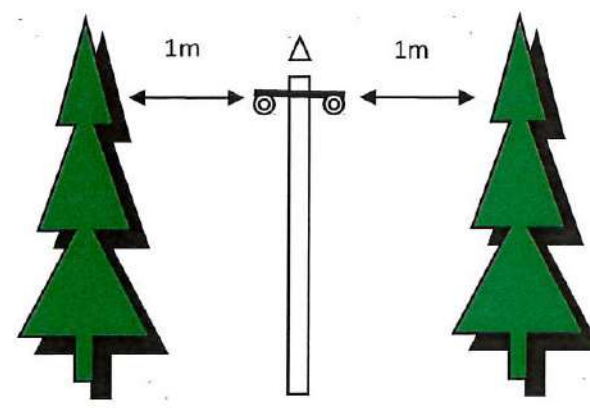


## élagage

indispensable pour maintenir la qualité de votre ligne téléphonique.

**Le téléphone est un service indispensable pour les particuliers comme pour les professionnels : il est dans l'intérêt de tous de le préserver. Nous vous demandons d'élaguer vos arbres régulièrement.**

En plein champs



### Le saviez-vous ?

si le propriétaire ne fait rien, il engage sa responsabilité civile et il est passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé. (article 1382 et suivants du Code Civil et article L 65 du Code des Postes et des Communications Electroniques).

Souce doc :



Plusieurs dispositions législatives et réglementation figurant au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire, et au code de la voirie routière, notamment les articles L.114-4, L114-2, R 116-2, permettent aux collectivités locales publiques d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie publique.

#### Art. L2212-1 et L2212-2 du CGCT

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

#### Art. L2212-2\_2 du CGCT (loi 17 mai 2011)

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procédera à l'exécution forcée des travaux d'élagage ..des plantations privées sur des voies communales ...les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents »

Chemin rural : affecté à l'usage public, appartenant au domaine privé de la commune, non classé comme voie commune (affecté à un usage rural).

Chemin communal : voies appartenant au domaine public routier communal. Elles peuvent avoir le caractère de voies express.

#### L 114-2 du code de la voirie routière

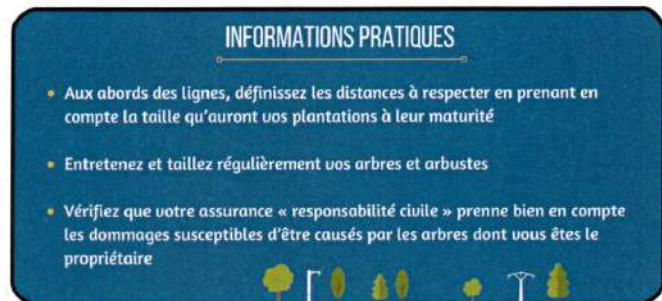
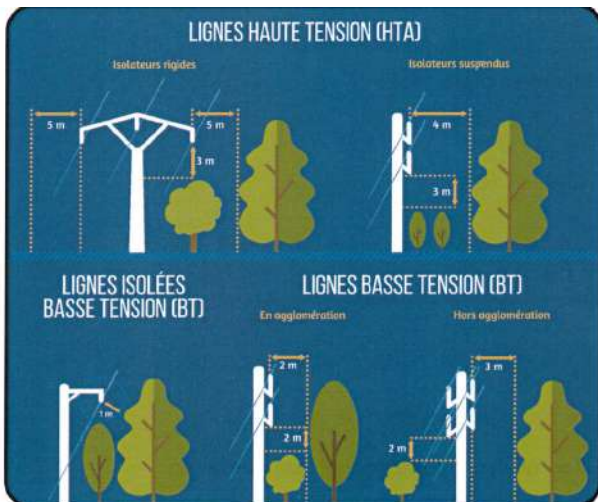
Le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes ».

#### Art. R. 116-2 du code de la voirie routière

Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :...en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

## ELAGAGE PRES DES LIGNES ELECTRIQUES

En cas de propriété située à proximité des lignes électriques à basse ou haute tension, quelques informations sont nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur.



Pour les lignes à basse tension, l'isolateur ne doit pas se trouver à moins d'1 mètre d'un arbre en hauteur comme en largeur. Pour les lignes non isolées, en agglomération, 2 mètres minimum doivent séparer un arbre d'un isolateur. Hors agglomération la distance passe à 3 mètres en largeur et reste à 2 mètres en hauteur.

### Qui est responsable et doit se charger de l'élagage sur votre terrain ?

Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant dans ces 3 situations :

Situation n°1

L'arbre est planté sur votre terrain et il déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.



Situation n°2

L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui se trouve au dessus du domaine privé. Si l'arbre était présent avant la construction de la ligne, Enedis (ex-ERDF) aura le devoir de prendre en charge l'élagage de l'arbre en question.



Situation n°3

L'arbre se trouve à proximité du câble qui alimente en électricité la propriété



En cas de chute d'arbre ou de branche sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis\* pourra ainsi vous réclamer réparation des préjudices subis.

\*Enedis est le gestionnaire de réseau de distribution de l'électricité en France. Il alimente 95% des foyers. Il est en charge notamment : du raccordement d'un logement neuf, de la mise en service des compteurs et de la maintenance du réseau.

(Abonnement auprès du fournisseur de votre choix).

Source doc : ENEDIS



## COMPOSITION DU BUREAU

Président : Loïc ROFFET

Vice-président : Pierre DEMAN

Trésorier : Patrick PAUL

Vice-trésorier : Daniel MOURDON

Secrétaire : Jérôme GOURSON

Vice-secrétaire : Yves BUSSIERE



La saison a débuté le 15 août 2018 en raison de la nécessaire protection des cultures des agriculteurs. Elle se terminera le 28 février 2019.

Les attributions de bracelets pour la saison sont : 22 chevreuils,

8 sangliers adultes et 6 jeunes.

(du fait de l'importance de la population de ce grand gibier, la fédération à dores et déjà attribué 4 nouveaux bracelets adultes).

Par ailleurs la société a procédé à un lâcher de petit gibier : 50 perdreaux et 40 faisans à l'ouverture, et à nouveau 2 lâchers de 30 faisans chacun par la suite. En dépit desquels, la population acclimatée de ces deux oiseaux n'augmente pas en raison d'un nombre de prédateurs important. Les renards sont particulièrement nombreux, 33 ont été prélevés à ce jour.



En 2019, un repas ouvert à tous aura lieu le samedi soir 9 mars 2019.

Et le samedi à midi, 1er juin 2019, ce sera le « Repas Propriétaires/Chasseurs de la commune ».

L'amicale remercie toutes les personnes ayant pris part aux manifestations 2018 ainsi que celles qui nous ont aidé au bon déroulement de cette saison en particulier les chasseurs et chasseresses arrivés cette saison.

Les sincères remerciements s'adressent aux Propriétaires d'Espinasse laissant pratiquer notre passion sur leurs terrains.

**MEILLEURS VŒUX A TOUS POUR 2019**

Le Président : Loïc ROFFET

## LE BUREAU

**Présidente** : Eliane **Bichard**

**Vice président** : Gérard **Brette**

**Secrétaire** : Martine **Martin**

**Secrétaire adjointe** : Lesley **Jones**

**Trésorière** : Michèle **Brette**

**Trésorière adjointe** : Marie-Christine **Gidel**

Au cours de cette année 2018 encore, le club a proposé à ses adhérents de nombreuses activités et a organisé des manifestations ou animations ouvertes à tous les publics.

**Dimanche 14 janvier** : avait lieu notre Assemblée Générale statutaire et donc annuelle . Comme de coutume, elle était suivie du repas usuellement nommé « Repas de la Galette ».

**Dimanche 13 mai** : Le repas de printemps était préparé par Eric BARRAUD.

**Dimanche 27 mai** : Le thé dansant a connu son succès habituel.

**Dimanche 9 décembre** : Nous avons plaisir à voir le concours de belote réunir 36 équipes.

Mais encore...

depuis octobre et jusqu' en mars, les acharnés des jeux de cartes se sont retrouvés une fois par semaine chaque mercredi. Ces moments récréatifs se déroulent à la mairie, dans la grande salle du 1er étage. Le rituel des « après-midi belote » se concluait le 10 avril, non par une partie de cartes mais par un repas convivial au restaurant « Le Rendez-vous des Pêcheurs » à Lisseuil .

Cette activité reprendra dès le mercredi 2 janvier 2019 à partir de 14 heures à la salle de la mairie citée plus haut.

Notre Assemblée Générale 2019 aura lieu le dimanche 13 janvier , avant le « Repas de la Galette », donc nous prenons Rendez-vous pour 11 heures ce matin-là !

*Les membres du bureau offrent à tous, leurs Meilleurs Voeux de  
Santé et Bonheur pour la Nouvelle Année.*

*Eliane Bichard*

# SALLE MULTIMEDIA

## SERVICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes du pays de St Eloy a adopté les nouvelles techniques d'information et de communication comme faisant partie de ses compétences. Elle est donc l'occupant de la salle multimédia d'Espinasse. Elle a proposé contre un abonnement à la médiathèque de St Eloy les Mines, un certain nombre d'animations pour l'initiation informatique. Cependant elle n'a communiqué aucune information quant à d'éventuelles animations en 2019.....

L'ESPACE MULTIMÉDIA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT-ELOY VOUS PROPOSENT

## LES ATELIERS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE

INTERNET  
MAILS  
WINDOWS  
TRAITEMENT DE TEXTE  
ACHAT EN LIGNE  
CHAT  
ANTIVIRUS

LES MARDIS DE 14H À 15H  
À LA SALLE INFORMATIQUE  
D'ESPINASSE

LES JEUDIS DE 14H À 15H  
À LA MÉDIATHÈQUE DE  
SAINT-ELOY-LES-MINES

ESPACE MULTIMÉDIA ET MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE  
RUE DU PUITTS ST-JOSEPH, 63700 SAINT-ELOY-LES-MINES  
TEL : 04.73.85.93.38 MAIL : MULTIMEDIA@PAYSDESAINTELOY.FR

INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE

2019

?



Soyez remerciés de votre indulgence quant aux fautes qui probablement sont glissées à notre insu dans ce bulletin, et que ces dernières n'ont pas affectés le plaisir pris à feuilleter ces pages.

L'équipe municipale vous présente ses

**MEILLEURS VŒUX**

et

aura plaisir à vous recevoir le

Dimanche 6 Janvier 2019 à 11 heures.



Place de l'église le 31 décembre 2018.



ESPINASSE - BULLETIN MUNICIPAL 2018



*Prairies route de Saint Julien*